

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**SECTION**

**SPECIALISATION D'INTERVENANT EN THERAPIE  
FAMILIALE SYSTEMIQUE**

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT**

<p><b>CODE : 9510 10 S35 D1</b> <b>DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</b></p>
------------------------------------------------------------------------------------

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 11 juillet 2012,  
sur avis conforme de la Commission de concertation**

<b>SPECIALISATION D'INTERVENANT EN THERAPIE FAMILIALE SYSTEMIQUE</b> <b>ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT</b>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

## **1. FINALITES DE LA SECTION**

### **1.1. Finalités générales**

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette section doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

### **1.2. Finalités particulières**

La section vise à permettre à l'étudiant :

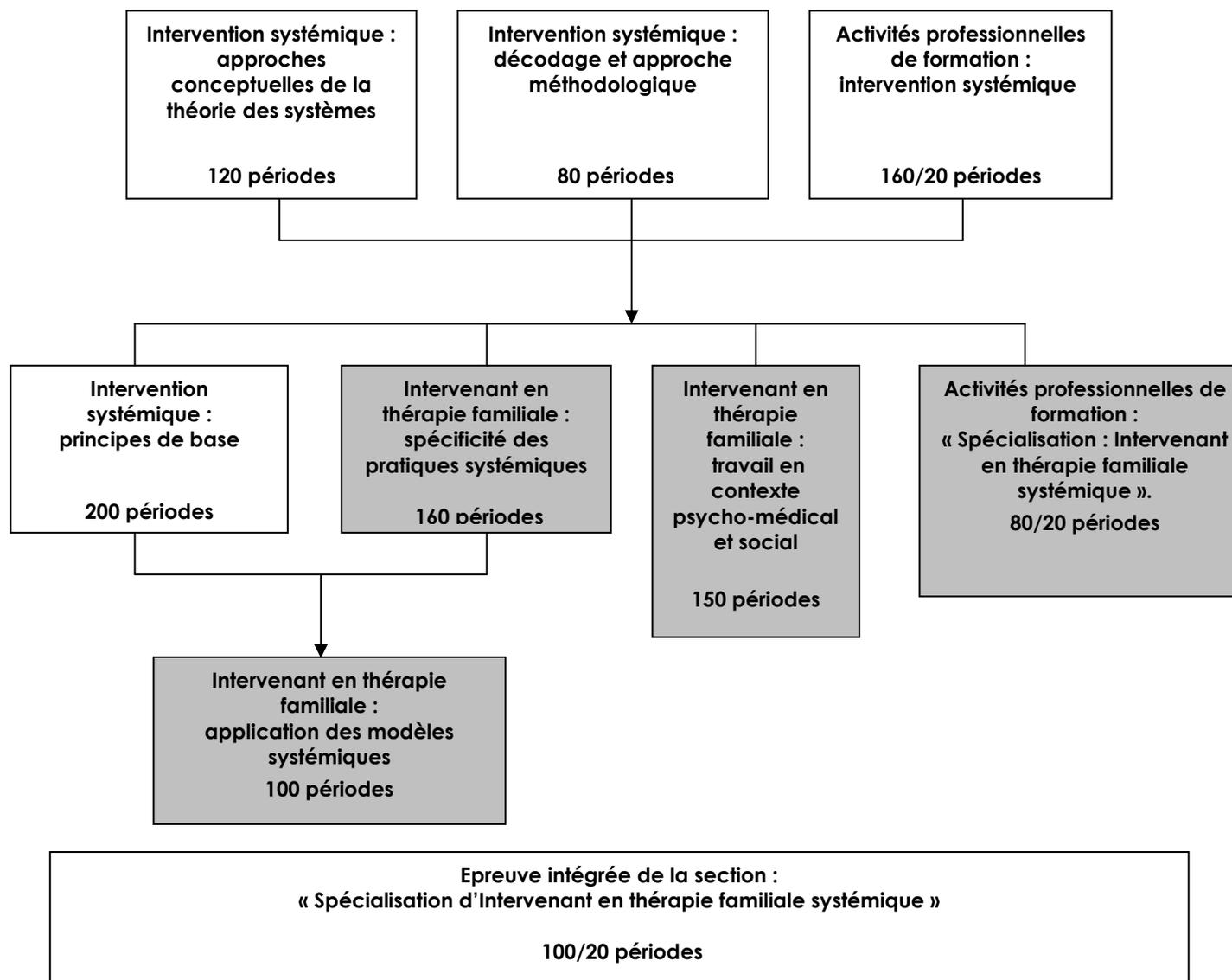
- ◆ de situer la notion de changement dans le champ de la pensée systémique et les facteurs-clés que sont le « concept de crise » et de « résistance au changement » ;
- ◆ d'expérimenter des outils de décodage et d'analyse issus du champ de la pensée systémique ;
- ◆ d'expérimenter des modèles susceptibles de permettre l'élaboration d'hypothèses interactionnelles en thérapie familiale ;
- ◆ d'élaborer une piste d'intervention en thérapie familiale en y intégrant des indicateurs d'évaluation et tenant compte des différents contextes ;
- ◆ de proposer des techniques ou outils d'intervention systémique adaptés et d'en justifier le choix ;
- ◆ d'analyser les interactions et de décoder les problématiques au niveau des relations interpersonnelles au sein de la famille ;
- ◆ d'acquérir les outils spécifiques et pertinents (y compris les références épistémologiques, sociologiques et anthropologiques y attachées) aux thérapies familiales ;
- ◆ d'utiliser le phénomène de crise comme levier de changement au sein des familles ;
- ◆ d'utiliser la lecture systémique pour intégrer la notion de symptômes et de maladies dans l'approche des troubles du comportement et du développement ;
- ◆ d'émettre des scénarios d'interventions systémiques en thérapie familiale :
  - ◆ au sein des différents types de réseaux,
  - ◆ en mobilisant les ressources de partenaires concernés ainsi que celles de la famille et/ou du patient désigné,
- ◆ de situer son intervention de thérapie familiale dans un contexte d'« aide contrainte ».

## 2. UNITES DE FORMATION CONSTITUTIVES DE LA SECTION

Intitulés	Classement de l'unité	Codification de l'unité	Domaine de formation	Unités déterminantes	Nombre de périodes	Nombre d'ECTS
Intervention systémique : approches conceptuelles de la théorie des systèmes	SCSO	9510 11 U35 D1	902		120	8
Intervention systémique : décodage et approche méthodologique	SCSO	9510 12 U35 D1	902		80	7
Activités professionnelles de formation : intervention systémique	SCSO	9510 13 U35 D1	902		160/20	10
Intervention systémique : principes de base	SCSO	9510 14 U35 D1	902		200	18
Intervenant en thérapie familiale systémique : spécificité des pratiques systémiques	SCSO	9510 15 U35 D1	902	X	160	11
Intervenant en thérapie familiale systémique : travail en contexte psycho-médical et social	SCSO	9510 16 U35 D1	902	X	150	11
Activités professionnelles de formation : « Spécialisation d'intervenant en thérapie familiale systémique »	SCSO	9510 18 U35 D1	902	X	80/20	8
Intervenant en thérapie familiale systémique : application de modèles systémiques	SCSO	9510 17 U35 D1	902	X	100	7
Epreuve intégrée de la section : « Spécialisation d'intervenant en thérapie familiale systémique »	SCSO	9510 10 U35 D1	902		100/20	10

TOTAL DES PERIODES DE LA SECTION	
Nombre de périodes suivies par l'étudiant	1150
Nombre de périodes professeur	870
Nombre d'ECTS suivis par l'étudiant	<b>90</b>

### 3. MODALITES DE CAPITALISATION DE LA SECTION



UF déterminantes

**4. TITRE DELIVRE A L'ISSUE DE LA SECTION**

Diplôme de « SPECIALISATION D'INTERVENANT EN THERAPIE FAMILIALE SYSTEMIQUE » de l'enseignement supérieur social de type court.

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**

**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**



**CONSEIL SUPERIEUR DE L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

**Profil professionnel**

**INTERVENANT EN THERAPIE FAMILIALE SYSTEMIQUE**

**Enseignement supérieur social de type court**

Approuvé par le Conseil supérieur de l'enseignement de promotion sociale le 1<sup>er</sup> juillet 2011

## INTERVENANT EN THERAPIE FAMILIALE SYSTEMIQUE

### I. CHAMP D'ACTIVITE :

« L'intervenant en thérapie familiale systémique » fonde sa pratique thérapeutique sur une intervention dont les protagonistes sont la famille, le couple, l'institution et/ou le réseau<sup>1</sup>, en tenant compte de la spécificité contextuelle et sociopolitique de cette intervention.

Lorsqu'il travaille avec un individu seul, l'intervenant en thérapie familiale systémique s'applique à le considérer en tant que membre des systèmes d'appartenance, le système d'intervention y compris. L'épistémologie systémique fonde à la fois l'analyse, l'intervention et l'évaluation de ses situations dans divers champs thérapeutiques :

- institutionnel (Aide à la jeunesse, aux personnes handicapées, hôpitaux, en hébergement, en internats, en maisons maternelles,...)
- institutionnel en milieu ouvert (A.M.O.<sup>2</sup>, Centre de guidance, Planning familial, A.J.<sup>3</sup>, S.A.J.<sup>4</sup>, S.P.J.<sup>5</sup>, espace- rencontre,...)
- en consultation privée.

La fonction première de thérapie peut, en fonction du contexte professionnel et de la demande, être élargie à une fonction de prévention, d'accompagnement, d'expertise et de guidance.

### II. TACHES

Pour assurer la fonction thérapeutique, il est amené à :

- Créer un cadre de sécurité avec les personnes avec lesquelles il est amené à travailler.
- S'intégrer dans une équipe pluridisciplinaire utilisant parfois d'autres référents théoriques que la systémique en potentialisant les différentes références au service des bénéficiaires.
- Evaluer la demande, tout en offrant à chacun une présence bienveillante et une attitude de partialité multidirectionnelle.
- Prendre en compte le mandat<sup>6</sup>.
- Se situer dans le réseau par rapport à ce mandat et tenir compte de ses limites.
- Observer et analyser les interactions dans la famille et au sein du système formé avec l'intervenant.

---

<sup>1</sup> On entend par réseau, l'ensemble des intervenants professionnellement impliqués dans l'aide à l'accompagnement de la ou des personnes concernées.

<sup>2</sup> Aide en Milieu Ouvert

<sup>3</sup> Aide à la Jeunesse

<sup>4</sup> Service d'Aide à la Jeunesse

<sup>5</sup> Service de Protection à la Jeunesse

<sup>6</sup> On entend par mandat, les missions confiées à un professionnel de par sa fonction ou par une autorité.

- Contenir, structurer et favoriser, dans des situations de crises, une dynamique de changement ou de rétablissement.
- Recueillir de l'information sur le système, son histoire, la vision de cette histoire par chaque membre du système, le symptôme et sa place au sein du système.
- Formuler des hypothèses sur le fonctionnement du système (symptôme, règles, mythes, croyances, carte du monde et programme officiel) en y incluant le thérapeute.
- Repérer le fonctionnement familial autour de la maladie mentale.
- Choisir un axe d'intervention en respectant la complexité des situations.
- Intervenir sur base des outils de la thérapie familiale systémique.
- Analyser le processus, y compris l'évolution des relations avec le thérapeute et, sur base de cette analyse, réajuster les stratégies d'intervention.
- Analyser ses propres émotions, ses résonances en vue de les utiliser au bénéfice du système.
- Accompagner la poursuite d'une prise en charge par un autre service ou un autre intervenant.
- Entretenir une vigilance permanente sur les questions déontologiques et éthiques.
- Veiller à sa propre sécurité et aux limites de ses possibilités d'intervention.
- Organiser des concertations rassemblant différents services ou interlocuteurs intervenant auprès de la même famille et veiller à l'y inclure.

L'ensemble de ses tâches implique chez l'Intervenant en Thérapie Familiale Systémique, une connaissance de soi et de sa propre histoire familiale, notamment au travers d'une thérapie personnelle, des capacités de remise en question (supervision, intervision, évaluation de pratique...) et l'évaluation des effets de ses stratégies d'intervention.

### III. DEBOUCHES

- Secteur de l'Aide à la Jeunesse (hébergement, Aide en Milieu Ouvert, accompagnement en famille, prestations d'intérêt général, espace-rencontre,...).
- Secteur hospitalier (hôpitaux généraux, psychiatriques, pédopsychiatriques, hôpital de jour, habitations protégées).
- Secteur de la santé mentale ambulatoire (centres de guidance, associations privées).
- Plannings familiaux.
- Secteur de l'Aide aux personnes handicapées (hébergement, accompagnement, centres de jour,...)
- Consultations privées.
- Secteur de la petite enfance (O.N.E., services d'accueil, maison maternelle,...)
- Secteur de l'Aide aux personnes âgées.
- ...